

Compte-rendu de la « session d'automne » du CNAP

La nouvelle section Astronomie-Astrophysique du CNAP, en place depuis le 14 novembre 2011, s'est réunie les 4 et 5 janvier 2012 pour la « session d'automne ».

Rencontre avec les directeurs d'OSU

La première demi-journée a permis un premier contact entre les membres du CNAP-AA et les directeurs des OSU ou leurs représentants, en présence de Jean-Marie Hameury, directeur adjoint scientifique de l'INSU. JM Hameury a présenté la démarche de labellisation des services d'observation (SO), en cours de révision par la CSAA de l'INSU. N Arnaud, délégué scientifique adjoint, aura en charge le suivi des SO. La liste des projets labellisés par l'INSU sera clairement séparée du document de référence définissant le référentiel des SO. Ce document exposera l'aspect générique de chaque SO, au bénéfice d'une politique scientifique organisant les observations au bénéfice de chaque discipline. La liste des projets sera réactualisée régulièrement par l'INSU. Via l'examen régulier des missions accomplies ou envisagées comme SO, de facto mené à chaque session, la section AA du CNAP souhaite contribuer à cette mise à jour.

Alors que de nombreux corps d'état ont disparu dans le cadre de la RGPP, le corps du CNAP a été confirmé. Néanmoins, le nombre de postes du corps, dont environ les 2/3 sont en section AA, n'est pas appelé à augmenter. Les postes ouverts au concours découlent de la libération de postes par départ à la retraite, et de la remise effective au concours de ces postes par les OSU. La montée en puissance des SO dans la section la plus récente du CNAP (surface continentale, océan, atmosphère) a conduit par le passé et peut encore conduire à une baisse du nombre de postes en section AA. Cette année, ce n'est pas le cas, les directeurs d'OSU ayant été exemplaires en remettant au concours les postes libérés en section AA. De manière plus générale, c'est par une gestion optimale des SO que la communauté astronomie-astrophysique peut et doit affirmer leur rôle prééminent pour la recherche.

Les directeurs ont exposé la spécificité des missions et projets menés par leur OSU, et les SO en place dans leur établissement pour les accompagner. Les échanges ont permis de préciser comment le CNAP pouvait œuvrer pour la meilleure prise en compte des SO dans les dossiers qu'il examine. Ils ont conduit à identifier des points dont la définition la plus précise permettra à la communauté de bien mesurer les contours des SO. La diversité des missions d'enseignement des enseignants-chercheurs, redéfinies par le décret de 2009, a été rappelée ; le tableau de service du CNAP est ajusté pour tenir compte de l'ensemble de ces missions.

Informations

Les demi-journées suivantes ont été consacrées à la définition de règles de travail pour le mandat de la section, aux promotions et aux gestions individuelles (titularisations, promotions, mises à disposition...). Les résultats des avancements de grade sont disponibles en ligne sur le site du CNAP. Ils ont également été communiqués via la SF2A.

La section continue à encourager les astronomes-adjoints promouvables à la hors-classe à déposer un dossier de candidature.

Les missions du corps

Dans le contexte actuel, le CNAP souhaite œuvrer pour montrer le plus clairement la richesse des missions du corps et leurs résultats les meilleurs. C'est pourquoi, via les sessions de recrutement, de promotion et d'évaluation, la section souhaite se donner les moyens de l'évaluation la plus juste des missions du corps accomplies ou à accomplir, pour leur meilleure valorisation. Il sera explicitement demandé aux candidats de préciser et quantifier la fraction de leur activité consacrée aux diverses missions du corps (recherche, SO, enseignement).

Il a été rappelé que SO et travaux de recherche sont liés : les compétences développées par la recherche sont mises en pratique dans les SO ; les SO sont au service de la recherche. Il est néanmoins clair que l'accomplissement d'un service d'observation pour la communauté et le travail de recherche personnel ou d'équipe sont deux activités bien distinctes, qui doivent apparaître de manière bien différenciée pour mettre en évidence l'accomplissement des différentes missions du CNAP.

La mesure la plus juste des missions du corps se doit de quantifier toutes les missions. A l'instar des tableaux de services des enseignants-chercheurs dans les Universités, la section sera attentive à bien comptabiliser les décharges statutaires auxquelles donne droit la prise de responsabilité importante. L'habilitation à diriger des recherches (HDR), nécessaire pour l'encadrement de thèse, et donc en phase avec les critères définissant les missions d'un astronome, peut être difficile à passer pour un astronome-adjoint dans une phase professionnelle où l'ensemble des missions à accomplir est ponctuellement très chargé. Pour tenir compte du temps jugé nécessaire à passer une HDR, la section AA souhaite promouvoir une mesure qui se développe dans les Universités : compter, l'année où elle est passée, la soutenance de la HDR à hauteur de 1/6 d'ETP (càd 2 mois en temps plein, soit 66 hTD si la décharge concerne la mission d'enseignement, ou la moitié d'un SO, ou préférablement un panachage de l'équivalence sur les missions d'enseignement ou le SO). L'application de cette mesurée sera étudiée avec les autres sections du CNAP.

Postes ouverts au recrutement en 2012

Quatre postes d'astronomes (et donc quatre postes d'astronomes-adjoints susceptibles d'être vacants) et deux postes d'astronomes-adjoints devraient être mis au concours en 2012. La session de recrutement des astronomes-adjoints devrait se tenir à partir du 26 mars 2012, juste après le concours CNRS. La session de recrutement des astronomes est prévue avant celle des astronomes-adjoints. Elle pourrait débuter le 21 mars. Ces dates seront confirmées ultérieurement.

Benoît Mosser
Président de la section Astronomie du CNAP